

DOSSIER DE PRESSE

Conférence de presse du Gouvernement Princier

Jeudi 11 septembre 2014

Grande Salle du Ministère d'Etat

Budget rectificatif 2014

Le Budget Rectificatif 2014 a été déposé le 30 juin 2014 au Conseil National.

Ce Budget présentait des recettes en hausse de + 80,2 M€ par rapport au Budget Primitif 2014, portant le montant rectifié à 1.031.136.400 €.

Les dépenses avaient quand à elles été réévaluées à 1.046.630.100 €, soit + 73 M€ par rapport au Budget Primitif 2014.

Ces évolutions avaient alors permis de présenter au Conseil National un déficit de 15,5 M€, contre 22,7 M€ au Budget Primitif 2014.

Toutefois, le niveau important des encaissements de recettes fiscales enregistrées durant les deux mois d'été -dont certaines sont liées à des opérations exceptionnelles-, est à l'origine de propositions d'inscriptions complémentaires qui seront présentés sur le siège lors des séances budgétaires d'octobre.

Les très bonnes rentrées de l'été 2014 au titre des transactions juridiques et en particulier en matière de droits de mutation et une évolution favorable de la TVA monégasque liée notamment à une opération exceptionnelle, compensée partiellement cependant par l'évolution concomitante des restitutions permettent d'inscrire une hausse globale des recettes fiscales de 34,3 M€.

Avec les autres inscriptions complémentaires en recettes envisagées, de montants beaucoup moins significatifs et qui relèvent plus d'ajustements techniques, les recettes totales du Budget Rectificatif 2014 sont portées de 1.031 M€ à 1.067 M€, soit + 36 M€..

En ce qui concerne les dépenses, certains ajustements à la marge sont également opérés mais leur montant global demeure stable.

Ainsi, compte tenu de l'objectif du Gouvernement de présenter un Budget Rectificatif à l'équilibre, il pourrait être procédé à des inscriptions supplémentaires pour l'opération l'Engelin. En effet, compte tenu de l'objectif d'une livraison anticipée de cette opération, une somme pourrait être ajoutée pour faire face aux besoins de crédits supplémentaires, le cas échéant.

Enfin, des inscriptions complémentaires pour permettre des rachats au Fonds de Réserve Constitutionnel pourraient être parallèlement envisagées.

BILAN DE LA SAISON ESTIVALE 2014 - PERSPECTIVES POUR L'AUTOMNE

Malgré une conjoncture internationale défavorable, le bilan de l'été s'avère globalement conforme aux attentes des partenaires hôteliers.

Le taux d'occupation (TO) hôtelier cumulé des mois de juin, juillet et août atteint 80,13% très légèrement inférieur à 2012 (80,77) ; soit le 3^{ème} meilleur niveau depuis 2006 après les années 2013 et 2012.

Le prix moyen des chambres louées en Principauté progresse en été pour la cinquième année consécutive. Deux nouveaux records ont été établis en juin et en août. Le Revenu Moyen par Chambre (RMC) dépassant parfois même les 1000€ en moyenne mensuelle.

Le RevPAR (Revenu par Chambre ouverte à la location) atteint à la fin de l'été le second meilleur total absolu après 2013.

Cumul de l'été :	TO	80,13% -3,08 points
	RMC	358,06 € (hors Taxes - hors Service) +0,1%
	RevPAR	286,79 € (hors Taxes - hors Service) -3,6%

Détail des mois de l'été :

Juin :	TO	79,86% -5,78 points
	RMC	295,20 € (hors Taxes - hors Service) +1,8%
	RevPAR	235,75 € (hors Taxes - hors Service) -5%

Juin 2013 avait été marqué par un niveau exceptionnel du tourisme d'affaires avec neuf manifestations à plus de 800 nuitées. Juin 2014 a été bon mais a retrouvé un niveau plus conforme à la moyenne des mois de juin précédents ; et si le tourisme de loisirs a crû, il n'a pu entièrement compenser cette diminution.

Juillet :	TO	72,22% -5,21 points
	RMC	335,54 € (hors Taxes - hors Service) -5,5%
	RevPAR	242,33 € (hors Taxes - hors Service) -11,9%

La baisse anticipée a malheureusement été au rendez-vous, mais significative, elle reste limitée et inférieure aux annonces faites à un certain moment pour l'ensemble de la Côte d'Azur (jusqu'à -20% attendus). Aux facteurs conjoncturels : Crise économique en Europe, crises monétaire et politique en Russie et en Ukraine, s'est superposé un facteur climatique particulièrement négatif. Le mois de juillet a battu en France les records de pluviométrie tandis que les températures étaient inférieures aux moyennes saisonnières. On sait qu'en période difficile, les ventes de dernière minutes sont particulièrement prépondérantes dans les résultats finaux, la persistance du mauvais temps (ou de la perception comme tel de la météo) ont freiné les séjours dans le sud de la France et en Principauté.

Août :	TO	88,29% +1,65 points
	RMC	431,50 € (hors Taxes - hors Service) +1,6%
	RevPAR	380,97 € (hors Taxes - hors Service) +3,6%

Il semblait difficile dans le contexte de cette année d'obtenir des résultats supérieurs à ceux d'août 2013. Malgré la crise dans l'Est de l'Europe qui touche la première clientèle de ce mois, c'est pourtant ce que la destination a réussi à faire. Ce fut essentiellement le fait d'une baisse limitée de la clientèle russe et des pays de l'ex-CEI inférieure à ce qui était craint (-11,7% pour les Russes) qui reste, et c'est notable, la première clientèle de la Principauté au mois d'août malgré une évolution très défavorable du cours du rouble contre l'euro. (baisse de 29% entre le plus haut de 2013 et le plus bas de 2014). Relevons que d'après de nombreux partenaires le nombre de ventes de dernière minute a été encore une fois très important ; il ne s'agit donc plus là d'un phénomène ponctuel mais d'un changement avéré dans le comportement d'achat des visiteurs qui change radicalement la visibilité que pouvaient avoir les hôteliers en pré-saison.

Cumul du 1 ^{er} janvier au 31 août :	TO	65,33% -1,84 points
	RMC	318,74 € (hors Taxes - hors Service)+1,5%
	RevPAR	208,24 € (hors Taxes - hors Service) -1,3%

Avant un automne qui s'annonce très dynamique, les résultats cumulés enregistrés consolident les excellents scores de l'année passée, le Prix Moyen touchant un nouveau plus haut à fin août depuis 2008.

Faits Notables :

Les principaux marchés traditionnels de Monaco ont enregistré une baisse qui était malheureusement anticipée dans l'environnement actuel. Il faut cependant noter le retour au mois d'août de la clientèle Moyen-Orientale +7,3%, l'Arabie Saoudite voyant sa part de marché des nuitées internationales s'accroître d'un tiers.

Les principales hausses sont le fait de pays dont l'importance grandissante est suivie depuis plusieurs années. Ces marchés sont régulièrement au cœur des activités de développement de la Direction du Tourisme et des Congrès et de ses bureaux de représentations à l'étranger: Suisse, Australie, Belgique, Canada (dont la part de marché passe de 1,5 à 2% sur l'été), Arabie Saoudite, Liban et Chine. A noter qu'il s'agit pour la plupart de marchés déjà réputés pour la valeur ajoutée apportée par leurs clientèles aisées.

Le Top 5 des nationalités en cumul estival regroupe les mêmes pays qu'en 2013, la seule modification étant à mettre à l'actif du Royaume-Uni qui reprend la deuxième place aux USA: France, Royaume-Uni, USA, Russie, Italie.

Si nos voisins transalpins sont un peu moins nombreux en Principauté, leur part de marché reste stable.

Perspectives pour l'automne :

Le mois de Septembre s'annonce très bien, notamment autour des deux événements majeurs qui vont marquer le début de l'après saison : Les Rendez-Vous de Septembre dédiés aux assureurs et le Monaco Yacht Show.

D'après les indications fournies par les partenaires hôteliers, l'occupation devrait progresser de 3,49 points avec une baisse contenue du prix de 2,53%, ce qui devrait permettre au RevPAR de progresser encore une fois de 2%.

Le tourisme d'affaires portera d'ailleurs la destination jusqu'à la fin de l'année avec un nombre important de grandes manifestations : En octobre Les Assises de la Sécurité, le Sportel et le Luxe Pack ; en novembre se succéderont l'Assemblée Générale d'Interpol à l'occasion de son centième anniversaire et un salon cosmétique de grande envergure. L'année se finira avec notamment un congrès médical, Interpol et la réunion du CIO.

2014 devrait donc permettre de consolider les résultats précédents et voir des marchés en croissance prendre une importance accrue en Principauté, et ce tant sur les marchés proches et mûrs (Suisse, Allemagne...) que sur les marchés lointains (Canada, Australie, Chine...)

Sécurité

Point sur l'évolution de la délinquance (1er janvier – 31 août 2014)

La sécurité est un élément essentiel de l'Attractivité de la Principauté de Monaco et une priorité fixée par S.A.S. le Prince Souverain à Son Gouvernement et, tout particulièrement, au Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.

En adaptant son organisation aux nouvelles formes de délinquance et aux nouveaux profils des auteurs de délits, en augmentant la présence visible sur le terrain de ses personnels, tant en uniforme qu'en civil, en multipliant les conseils de prévention, la Direction de la Sûreté Publique, par son action et ses résultats, illustre concrètement cette priorité nationale et gouvernementale.

C'est ainsi que, comme chaque année, la Direction de la Sûreté Publique s'est rapprochée des gardiens d'immeubles et des gestionnaires d'établissements, dès le début de la saison estivale, en prodiguant les conseils de prévention en matière, notamment, de cambriolages d'habitations.

Quelle est la situation sur les 8 premiers mois de l'année 2014 ?

Le nombre de faits constatés, (hors délits routiers) a de nouveau diminué (- 4 % par rapport aux 8 premiers mois de l'année 2013).

Pendant la même période, les délits de voie publique ont également légèrement diminué (- 1 % par rapport à 2013 avec 206 faits constatés, soit toujours moins d'un délit de voie publique par jour).

En ce qui concerne les cambriolages, délits auxquels la population est légitimement sensible, et malgré quelques faits qui ont défrayé la chronique, l'évolution est également positive : sur les 8 premiers mois de l'année 2014, le nombre de cambriolages est en diminution de 37 % (26 faits constatés contre 41 en 2013), les cambriolages de locaux d'habitation étant en diminution de 41 % (16 faits constatés contre 27 en 2013).

Pendant les mois de juin – juillet et août 2014, les cambriolages sont en diminution de 41 % (17 faits constatés contre 29 en 2013), le nombre de cambriolages de locaux d'habitation s'établissant à 13 contre 26 pour la même période de 2013 (diminution de 50 %).

Ces résultats positifs, qui ont impliqué une mobilisation constante des différentes divisions de la Direction de la Sûreté Publique, sont confortés par une coopération opérationnelle de qualité avec les services de police des pays voisins. Cette collaboration sera mise en exergue lors de la prochaine Assemblée Générale d'Interpol, organisée en Principauté, du 3 au 7 novembre 2014.

Si la sécurité est une priorité de l'Etat, il convient de rappeler qu'elle est aussi l'affaire de tous – ce qui suppose que chacun veille à prendre, à son niveau, toute mesure de prévention de bon sens (fermeture des portes d'entrée des habitations à double tour, fermeture des fenêtres avant de quitter les appartements...).

La Rentrée Scolaire 2014/2015

Effectifs accueillis

5870 élèves dont 4582 dans les établissements publics et 1288 dans les établissements privés sous contrat.

A ce chiffre s'ajoutent 553 élèves à l'International School of Monaco, 54 au Centre de Formation de l'ASM et 491 étudiants à l'International University of Monaco.

Rappel des taux de réussite aux derniers examens

Bac général : 99.2 % dont 79,6 % ont obtenu une mention ;

Bac technologique : 100 % pour le Lycée Albert 1^{er} et le Lycée Technique et Hôtelier de Monaco ;

Bac professionnel : 100 % pour le Lycée Technique et Hôtelier de Monaco ;

Brevet : 94.5 % ;

BTS : 90 % pour le Lycée Technique et Hôtelier de Monaco en section hôtellerie ;

91.7 % pour le Lycée Albert 1^{er} pour les sections « Assistant de Manager » et « Comptabilité et gestion des Organisations ».

Les nouveautés de cette rentrée

Restauration

- ouverture d'une cuisine centrale : située au niveau -3 du complexe de l'Annonciade, cette cuisine permettra de fabriquer à Monaco 1300 repas quotidiens (précédemment préparés par une cuisine centrale à Cannes) qui seront livrés en liaison froide au Collège Charles III y compris aux enseignants, à l'Ecole des Révoires, à celles des Carmes et du Parc ainsi qu'au Centre de Loisirs Albert II (les autres établissements disposant de leur propre cuisine), ce qui permettra, outre les avantages liés à un gain de temps entre la préparation et la consommation et un gain de qualité gustative, une diminution du prix du repas par élève de 22 centimes, soit 4,48 € au lieu de 4,70 € l'an passé.

- autre spécificité, cette cuisine comprend une unité de production isolée dite « cuisine diététique », exclusivement dédiée à la préparation de repas pour les enfants présentant des allergies alimentaires.

Transports scolaires

Afin d'encourager les enfants et adolescents à utiliser les transports en commun pour se déplacer en ville, les élèves des classes primaires et secondaires scolarisés en Principauté (dans le public comme dans le privé), ainsi que les élèves domiciliés à Monaco et scolarisés à l'extérieur, auront désormais la possibilité, moyennant un montant de 10 € pour frais de constitution de dossier, de bénéficier d'un abonnement d'autobus valable tout au long de

l'année, pour leurs déplacements en Principauté permettant aux familles de réaliser une économie de 73€, par rapport au coût de l'abonnement annuel de l'an dernier.

Sport

* Ouverture plus importante de l'Espace St-Antoine qui permet d'accueillir les scolaires de la Principauté dans le cadre des cours d'EPS et de mettre à disposition de nouveaux créneaux horaires au niveau des gymnases des Moneghetti et de l'Annonciade pour le volley-ball, le basket et le tennis de table.

* Les cours de voile et d'aviron sont désormais dispensés à partir des nouvelles infrastructures du Yacht Club de Monaco et de la Société Nautique.

* Les élèves de 5^{ème} des établissements du public et du privé sous contrat, pratiqueront une nouvelle activité d'EPS « *le sauvetage aquatique* » qui sera dispensée par les moniteurs du Centre de Sauvetage Aquatique de Monaco, association récemment créée par M. Pierre FROLLA; le cours d'une durée de 2 heures permettra aux élèves de prendre conscience des dangers de la mer grâce à des activités ludiques et d'apprendre les gestes de premiers secours.

* Mise en oeuvre d'horaires aménagés pour les élèves sportifs de haut niveau en classe de 2^{nde} au Lycée Albert 1^{er} afin de leur permettre de suivre un entraînement intensif dans leur discipline ; ce dispositif, établi selon un volume hebdomadaire de 22 heures, proposera des enseignements communs et individualisés ainsi qu'une aide aux devoirs.

* Mise en place d'une tenue unique standardisée pour la pratique du sport au sein des établissements publics du Cours Préparatoire à la Terminale afin :

- de garantir une tenue correcte et adaptée à tous les élèves et strictement identique
- d'estomper les différences sociales
- de développer le sentiment d'appartenance à un groupe et un esprit d'équipe car floquée aux couleurs de Monaco (flocage par l'AMAPEI MONACO).

Après consultation de 3 entreprises locales, seule la société Nike-Store a été en mesure de répondre aux critères imposés en termes de qualité, prix et pérennité de l'offre.

Le pack de 58 euros contient une veste à manches longues, un maillot à manches courtes (les 2 floqués « Monaco »), un short et un maillot de bain (pour ceux qui ont des cours de natation durant l'année) (cf photo). Le coût du pack est de 42 € sans le maillot de bain.

Naturellement, ni l'Etat, ni aucune association ou fondation ne percevront de rétribution sur cette opération.

Les familles en difficulté pourront bénéficier d'une aide à cet effet.

Les tenues sont, au même titre que les autres fournitures, un élément obligatoire prévu dans le règlement intérieur de chaque établissement.

Lancement du Plan de Développement du Numérique

A l'instar de ce qui est pratiqué en France, ce plan a pour objectif d'inscrire le numérique dans les enseignements et de développer des pratiques pédagogiques diversifiées en permettant d'enrichir l'offre d'enseignements, d'aider les élèves de manière plus individualisées, de renforcer l'accès à des ressources pédagogiques diversifiées et de faciliter l'accès à un ensemble de ressources tant pour les enseignants que pour les élèves et leurs parents.

Cette opération vise également à répondre aux besoins diversifiés des élèves, plus particulièrement ceux qui sont victimes de troubles de l'apprentissage ou en situation de handicap.

La stratégie de déploiement du Numérique dans les établissements scolaires de la Principauté repose sur :

- la mise en œuvre de ce plan quinquennal, pilotée par la Direction de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, et confiée à un Chargé de Mission « Numérique et Vie scolaire », dont le recrutement devrait intervenir au cours du 1^{er} trimestre de l'année scolaire.
- un budget de 2.200.000 Euros répartis sur les cinq prochaines années, afin d'équiper progressivement l'ensemble des établissements de la Principauté ;

Des expérimentations ont été lancées depuis quelques mois afin d'intégrer davantage le numérique dans les enseignements et la vie scolaire des établissements ; l'accent a été mis dans un premier temps sur l'expérimentation de ces outils dans l'enseignement spécialisé et dans le cadre de projets pédagogiques, essentiellement en primaire où elle se poursuivra, puis s'étendra au secondaire à travers d'autres projets pédagogiques.

Renforcement de l'ouverture à l'international

- Avec l'enseignement renforcé dans le domaine des langues avec le russe qui est introduit pour cette année scolaire en classes de 6^{ème} / 4^{ème} et 2^{nde} dans le public et le privé sous contrat.
- A François d'Assise-Nicolas Barré, l'attribution d'heures supplémentaires d'anglais en collège en préparation de la future section européenne anglais et ouverture d'une section européenne italien pour le bac 2015.
- La restructuration de la filière internationale au Lycée Albert 1^{er} avec la mise en place d'un University Counselor : un professeur d'anglais agrégé accompagnera de ses conseils les démarches des élèves qui souhaitent poursuivre leurs études dans les pays anglo-saxons. Un dispositif similaire sera mis en place à FANB.

Annexe : visuel tenues de sport

Loi sur le handicap

Intervention de Stéphane Valeri

Alors que les projecteurs ont souvent été dirigés, avec raison, sur l'action du Gouvernement en matière de Santé Publique - je pense en particulier au projet de nouvel Hôpital (et nous aurons l'occasion d'y revenir dans les prochaines semaines)-, j'aimerais, aujourd'hui, mettre l'accent sur une dimension essentielle du lien social, qui touche à la vie quotidienne des personnes souffrant d'un handicap.

Le quotidien Monaco-Matin s'est fait écho, tout récemment, de notre action concernant le logement des personnes à mobilité réduite. Je l'en remercie, d'autant que de nombreuses personnes sont venues nous demander des précisions sur ce volet important de nos politiques publiques : le logement est en effet essentiel à la qualité de la vie.

Pour résumer, rappelons que nous aurons pratiquement triplé le nombre de logements adaptés depuis 2011, date à laquelle nous avons décidé, pour tout nouvel immeuble d'habitation du secteur domanial :

- que tout bâtiment neuf serait construit et aménagé de façon à être accessible aux personnes handicapées, quel que soit le handicap ;
- et qu'un quota d'appartements adaptés, à savoir 1 T2 ou 1 T3 adapté serait prévu tous les 30 appartements.
-

Ces points sont importants, car, au-delà des chiffres, il s'agit d'un véritable changement culturel.

A ma demande, le Gouvernement a anticipé le principe de la mise en œuvre des quotas : de ce fait, au sein des bâtiments de l'îlot Rainier III (devenus les Jardins d'Apolline) alors en cours de finalisation, 6 appartements domaniaux « standards » ont été adaptés aux besoins des personnes à mobilité réduite.

Au total, après la dernière livraison domaniale du mois d'avril 2014, le parc locatif adapté est composé de :

- 18 appartements de type F2 ;
 - 7 appartements de type F3,
- soit 25 appartements au total.

Tous sont occupés et la livraison de la Tour Odeon au printemps prochain nous permettra de disposer de 5 appartements adaptés supplémentaires (3 de type F2 et 2 de type F3, répondant ainsi à l'ensemble des demandes).

En pratique, ces appartements sont conçus pour pouvoir être occupés, sans aménagements supplémentaires, par des personnes à mobilité réduite et répondent, par conséquent, à un certain nombre de critères :

- portes de circulation élargies, garantissant la bonne circulation d'un fauteuil roulant ;
- mise en place de portes coulissantes, dans la mesure du possible ;
- salles d'eaux adaptées (douche à l'italienne avec revêtement antidérapant et barre d'appui facilitant le transfert des personnes à mobilité réduite) ;

- aménagement spécifique des chambres, garantissant, là encore, le passage d'un fauteuil roulant ;
- placards de rangement à portes coulissantes avec des penderies équipées spécifiquement ;
- aménagement d'une grande pièce de vie avec cuisine américaine ;
- accessibilité des balcons et terrasses (rampe mobile facile à déplacer pour franchissement des seuils) ;

etc.

Qui peut être logé dans ces appartements ?

Pour pouvoir prétendre à l'attribution d'un tel logement, il faut être de nationalité Monégasque, ou bien résident en Principauté de Monaco et, bien sûr, avoir le statut d'adulte handicapé, attribué après avis médical, par la Commission d'Orientation et de Reclassement Professionnel (CORP).

Ce changement culturel que j'évoquais, doit désormais entrer dans les mentalités de tous, dans tous les domaines et pas seulement pour faciliter le logement des personnes handicapées. Nous y prenons notre part, et je pense, au-delà de ces logements adaptés, au succès du Mobi'bus et, Marie-Pierre GRAMAGLIA pourrait en parler mieux que moi, à tout ce qui permet à la ville de s'adapter, aux passages protégés, aux transports en commun, à l'accès aux Services administratifs, alors qu'on a trop longtemps demandé aux personnes à mobilité réduite de le faire au prix d'efforts inutiles, voire impossibles.

Faire entrer cette dimension dans les mentalités et dans les textes est bien notre objectif. C'est pour cette raison que la Principauté va s'associer, pour la 3^{ème} année, à la Journée Internationale du Handicap, qui aura lieu le jeudi 4 décembre prochain, sur le thème « Rassemblons-nous autour du handicap ». Et bien évidemment, nous y impliquerons cette année encore, avec le soutien de Paul MASSERON et d'Isabelle BONNAL, les enfants des établissements scolaires, c'est-à-dire les adultes de demain.

C'est pour cette raison également, que la prochaine Loi sur le Handicap, qui porte sur les aides sociales, la création tant attendue du statut de l'aidant et l'insertion professionnelle, revêt pour nous une dimension symbolique de toute première importance.

Nous nous réjouissons donc que ce texte soit vraisemblablement inscrit au calendrier de la prochaine session législative du Conseil National, qui s'ouvre en octobre. C'est dans cet esprit que nos discussions avec les élus ont avancé, avec, pour notre part, une nouvelle rédaction consensuelle adressée ce matin même, à la Commission des Intérêts Sociaux et affaires diverses. Cette loi pourrait donc être votée avant la fin de l'année. Je sais que c'est un souhait partagé par le Président du Conseil National, le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et l'ensemble des élus.

Comme vous le savez, un deuxième volet concerne l'accessibilité du cadre bâti et à bâtir. Sur ce point les choses avancent également, avec un objectif de dépôt d'un nouveau projet de Loi sur ce thème, avant la fin de la session d'automne.

Nous sommes en pleine phase de concertation, avec l'appui d'un consultant indépendant qui rencontre un grand nombre de personnes concernées par la future législation, par

exemple la Mairie, l'Ordre des Architectes ou les représentants du tissu associatif monégasque.

Les premiers résultats sont très encourageants et les propositions équilibrées se veulent tout à la fois ambitieuses pour les handicapés et respectueuses des spécificités topographiques monégasques, et donc garantes du maintien du développement immobilier du Pays. Des réunions de travail avec les Services de l'exécutif vont avoir lieu durant ce mois de septembre afin, notamment, de procéder aux arbitrages et ainsi entamer la phase de rédaction, ce qui permettra de rencontrer une nouvelle fois les acteurs concernés. A ce stade, nous pouvons être optimistes.

L'injustice, disait Aristote, est le plus terrible des fléaux. Trop longtemps, les personnes à mobilité réduite ont souffert, au-delà de l'injustice qui les frappe, de celle d'un monde qui ne voulant les voir, ne pouvait s'adapter, multipliait les obstacles. Notre mission est ambitieuse, mais elle est avant tout humble. Pussions-nous réparer ces injustices, lever ces obstacles. C'est tout le sens de la politique globale du Gouvernement, en faveur des personnes handicapées...

Nouvelle tarification des bus pour les élèves scolarisés en Principauté

Depuis le 1^{er} septembre, une nouvelle tarification de la Compagnie des Autobus de Monaco s'applique en faveur des élèves scolarisés en Principauté, des classes maternelles jusqu'aux terminales.

S'ils le souhaitent, ces élèves peuvent souscrire un abonnement au tarif préférentiel de 10 euros par an. Cette somme correspondant aux frais de dossier.

Ce tarif se substitue à celui qui s'appliquait jusque là, qui était de 33 euros pour l'abonnement trimestriel et 83 euros pour la carte annuelle.

Cette mesure s'inscrit pleinement dans les actions de l'Etat en faveur d'une mobilité durable. Une mesure que le Gouvernement souhaite incitative et qui vise à encourager les enfants et les adolescents à utiliser les transports en commun pour se déplacer, et ce dès leur plus jeune âge.

Un abonnement d'autant plus attractif qu'il est valable pour l'ensemble des déplacements que ces élèves seraient amenés à effectuer sur les lignes de la CAM et ce 7 jours sur 7, c'est-à-dire pour l'ensemble de leurs activités.

Une mesure forte qui, si elle trouve un accueil favorable, pourrait contribuer à réduire les flux de circulation des parents d'élèves. En tout cas nous le souhaitons.

Nous pouvons également imaginer que les enfants qui utiliseront de façon régulière les lignes de la CAM encouragent leurs parents dans cette démarche, en les incitant à privilégier le bus au véhicule particulier.

Pour s'abonner, il suffit aux élèves ou à leurs parents de se rendre aux bureaux de la CAM munis d'un certificat de scolarité ou à défaut une simple attestation sur l'honneur certifiant que leur enfant est scolarisé à Monaco pour l'année scolaire 2014/2015.

Une régularisation sera effectuée pour les élèves qui auraient souscrit un abonnement par anticipation dans la perspective de la rentrée scolaire 2014/2015.

Cet abonnement couvre la période du 1^{er} septembre 2014 au 15 septembre 2015.

La plaquette de l'Environnement en Principauté 2013

Depuis 2008, la Direction de l'Environnement publie chaque année la plaquette de l'Environnement en Principauté.

Le chapitre premier est consacré à l'engagement de S.A.S. le Prince Souverain. Comme le souligne la préface, l'année 2013, déclarée année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau par l'Organisation des Nations Unies, a été l'occasion pour le Prince de participer à de multiples initiatives à travers le monde.

Les chapitres suivants se réfèrent aux quatre piliers de la politique de développement durable de la Principauté : la gestion du Patrimoine naturel ; la mise en œuvre du Plan Energie Climat ; les actions en faveur de la ville durable et la mobilisation de la Communauté monégasque.

Cette plaquette, destinée à tous les publics, a pour vocation de présenter les grandes lignes de notre politique environnementale et ses actions.

Constituée de textes courts et de beaucoup de photos, elle se décline en français et en anglais. Elle est bien sûr imprimée sur un papier recyclé, et est également disponible en ligne sur le site du gouvernement au format pdf.

**Présidence monégasque du
Forum pour la coopération en matière de sécurité de l'OSCE
Prise de parole de M. José BADIA**

PRESENTATION DU FORUM POUR LA COOPERATION EN MATIERE DE SECURITE (FCS) DE L'OSCE

Créé en 1992, le FCS est chargé de la **dimension militaire** de l'OSCE et est **l'un des deux principaux organes de décision** de l'OSCE.

Les missions du Forum se sont accrues depuis sa création et varient du **maintien de la sécurité** entre et au sein des Etats à la **prévention et la lutte contre les menaces** telles que le terrorisme, la cyber-criminalité et le trafic d'armes, dont les armes de destruction massive et le commerce illicite des armes légères et de petit calibre.

Le Forum œuvre à augmenter la sécurité militaire et la stabilité en Europe et assure le suivi de la mise en œuvre par les Etats participants des **accords politico-militaires** les plus fondamentaux de l'OSCE. Le Forum facilite **l'échange d'informations militaires** entre les Etats et le contrôle démocratique des forces de sécurité.

Les « **conflits gelés** » - conflit russo-géorgien, conflit en Transnistrie et conflit du Haut-Karabagh - de la zone OSCE sont également régulièrement abordés lors des séances du FCS.

S'agissant du fonctionnement du FCS, sa **présidence** change tous les quatre mois et est assurée à tour de rôle par les Etats participants de l'OSCE selon leur ordre alphabétique.

La présidence du Forum est assistée dans ses fonctions par la présidence sortante et la future présidence, qui forment toutes trois la **Troïka**. En outre, les trois présidences d'une même année déterminent ensemble les priorités de leur mandat ainsi que le programme annuel de travail du Forum.

Le Forum se réunit **chaque semaine** à Vienne et constitue pour les 56 Etats participants de l'OSCE une plateforme unique pour débattre des questions de sécurité.

PRESDENCE MONEGASQUE DU FCS

Monaco assurera la Présidence tournante du FCS du **10 septembre au 17 décembre 2014**.

A ce titre, Monaco participe actuellement à la **Troïka** de l'année 2014 du FCS aux côtés de Malte et de la Moldavie et a ainsi contribué à la définition des priorités de l'année en cours. Monaco participe également aux Troïkas quatre mois avant et quatre mois après sa présidence, soit du 1er mai 2014 au 30 avril 2015.

Il s'agit d'une opportunité unique pour la Principauté d'accroître sa visibilité sur la scène internationale, dans des domaines où elle n'est pas particulièrement attendue, tels que la sécurité, la résolution des conflits (notamment la crise ukrainienne), l'instauration de mesures de confiance entre les Etats membres de l'OSCE, mais également sur des sujets qui lui sont chers, tels que la promotion des droits de l'homme, la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants et les enjeux économique-environnementaux.

Pour ce faire, une Représentation Permanente de Monaco auprès de l'OSCE, chapeautée par l'Ambassadeur Claude GIORDAN, a été installée à Vienne et étoffée.

Les priorités de la Présidence monégasque seront les suivantes :

- le **Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité** (célébration du 20ème anniversaire cette année),
- **les armes légères et de petit calibre (ALPC)** : stockage, destruction et réglementation des importations et exportations,
- la **mise à jour du Document de Vienne** et des Mesures de Confiance et de Sécurité,
- la mise en œuvre de la **résolution 1325** du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, et notamment la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants lors des conflits,
- le renforcement de la « **dimension méditerranéenne** » de l'OSCE.

Ces sujets devraient être abordés lors des habituels « **Dialogues de sécurité** » du FCS.

En outre, la présidence monégasque devra aborder et traiter les problématiques liées à la **crise ukrainienne** et préparer les décisions qui pourraient être adoptées lors de la **Conférence Ministérielle de Bâle** en décembre prochain.

DEPLACEMENT DE MONSIEUR BADIA A VIENNE

Monsieur le Conseiller s'est rendu à Vienne, **les 9 et 10 septembre 2014**, afin d'inaugurer le début de la présidence monégasque du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) de l'OSCE.

A cette occasion, Monsieur BADIA, qui était accompagné par S.E. Monsieur GIORDAN, Ambassadeur, Représentant Permanent de Monaco auprès de l'OSCE, a présenté lors de son discours devant les membres du FCS, les priorités de la présidence monégasque pour les quatre prochains mois.

Sa présence à Vienne lui a permis de rencontrer et de s'entretenir avec les ambassadeurs malte et moldave (qui ont assuré la présidence du Forum en 2014), avec les représentants suisses, dont le pays assure actuellement la présidence de l'OSCE, ainsi qu'avec des diplomates de l'OSCE.

Au cours d'un dîner, Monsieur le Conseiller a saisi l'occasion de sa présence en Autriche pour s'entretenir avec le Consul de Monaco en Autriche et des membres du « Club des Amis de Monaco ».

ECHANCES A VENIR

- 23 et 24 septembre à Vienne – Réunion d'évaluation sur les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles.
- 8 octobre 2014 à Vienne – Dialogue de sécurité sur les nouvelles technologies et en particulier sur la fabrication d'armes avec des imprimantes 3D.
- 27 et 28 octobre à Neum (Bosnie-Herzégovine) – Conférence méditerranéenne sur les armes légères et de petit calibre.
- 4 et 5 décembre 2014 à Bâle - Conférence ministérielle de l'OSCE
La Présidence monégasque aura pour mission de mener à bien les négociations devant aboutir à l'adoption de décisions ministérielles. Les thèmes qui pourront être abordés au travers de ces décisions sont les suivants :
 - les armes légères et de petit calibre ;
 - le code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité ;
 - la mise à jour Document de Vienne ;
 - la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la non-prolifération des armes de destruction massive ;
 - la mise en oeuvre de la résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité.

69ème Assemblée Générale des Nations Unies

La 69ème session de l'Assemblée Générale des Nations Unies (AGNU) s'ouvrira à New-York le mardi 16 septembre 2014. Cette session sera présidée par Monsieur Sam KUTESA (Ouganda).

Sommet sur les changements climatiques

En marge de l'Assemblée Générale, Monsieur Ban Ki-Moon, Secrétaire Général des Nations Unies, a souhaité convoquer, le 23 septembre, un Sommet sur les changements climatiques.

Ce Sommet, qui réunira de nombreux Chefs d'Etat et de gouvernements, a été conçu comme un complément au processus de négociations se déroulant sous l'égide la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques afin d'impulser une dynamique forte en vue de l'adoption, en décembre 2015, du nouvel accord sur le climat.

S.A.S. le Prince Albert II conduira la délégation monégasque qui participera à ce Sommet et sera composée de :

- S.E. Monsieur Bernard FAUTRIER, Administrateur Délégué de la Fondation Prince Albert II,
- Madame Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme,
- S.E. Madame Isabelle PICCO, Ambassadeur, Représentant Permanent de Monaco auprès de l'Organisation des Nations Unies,
- Monsieur Cyril GOMEZ, Directeur de l'Environnement.

Les deux objectifs assignés à ce Sommet sont :

- présenter des actions de terrain ambitieuses pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et renforcer la résilience,
- mobiliser la volonté politique nécessaire pour parvenir à un accord juridique ambitieux en 2015.

Débat général

Au début de chaque session, l'Assemblée générale consacre deux semaines au débat général, au cours duquel les chefs de délégation peuvent exposer les vues de leur gouvernement sur toutes les questions traitées.

Le débat général de la 69ème AGNU se tiendra du 24 au 27 septembre et du 29 septembre au 1er octobre 2014, et aura pour thème « Delivering on an implementing a transformative Post-2015 development Agenda / Réaliser et mettre en œuvre un programme transformateur de développement pour l'après-2015 »

Monsieur José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération se rendra à New-York afin de participer au débat général et prononcera ainsi une intervention, le 30 septembre au matin.

Il profitera de sa venue à New-York pour organiser des entretiens bilatéraux et participer à des réunions et évènements, qui se dérouleront dans le cadre ou en parallèle de l'AGNU.

Description du Pack

- 1 Veste de Survêtement Poly – FOUNDATION – Rouge
- 1 Haut Technique – PARK – Rouge
- 1 Short Non Slippé – PARK – Rouge
- « MONACO » Floqué en Blanc, sur les 2 Hauts
- 1 Maillot de Bain ARENA – Rouge
- Disponibilité des Tailles et Coupes du Textile
 - Taille Adulte Unisex – S à XXL (pas de «Femme»)
 - Taille Enfant : Coupe Unisex – XS à XL
- Disponibilité des Tailles et Coupes des Maillots de Bain :
 - Garçon et Fillette : 6/7, 8/9, 10/11, 12/13, 14/15
 - Femme : 38, 40, 42
 - Homme : 80, 85, 90

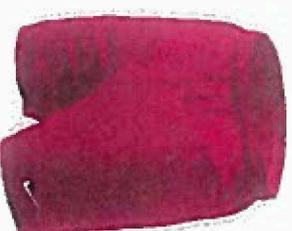
Veste Survêtement Poly - FOUNDATION



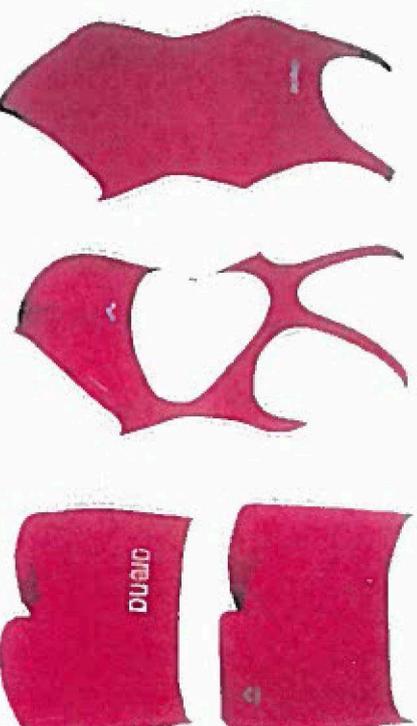
Maillot PARK



Short PARK



Maillots de Bain ARENA



58 € TTC
OU 42 € TTC SANS MAILLOT DE BAIN

Mercredi 10 septembre 2014

Flocage des tenues de sport par l'AMAPEI

Dans le cadre de la rentrée scolaire 2014, une tenue sportive standardisée équipera l'ensemble des élèves, du CP à la Terminale des établissements scolaires publics de la Principauté.

Le pack sport est constitué d'une veste, d'un T-shirt, d'un short et d'un maillot de bain rouge, disponible au Magasin Nike Store du 21 août au 13 septembre 2014.

Il est à noter que ces nouvelles tenues sportives sont personnalisées par un flocage « Monaco » réalisé en partenariat avec l'AMAPEI dans le cadre de l'insertion par le travail des adultes handicapés.

Il est également rappelé que par cette disposition, le Gouvernement Princier a souhaité renforcer la cohésion et le sentiment d'appartenance des élèves du secteur public d'enseignement à la Principauté et plus particulièrement pour ce qui est de l'Éducation Physique et Sportive, développer l'esprit d'équipe.



Copyright Photo : © Charly Gallo, Centre de Presse

Pour recevoir le visuel en Haute Définition, veuillez contacter le Centre de Presse